

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 8 avril 2011

L'an deux mille onze à 19 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mr Patrice JEAN, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Melle Nathalie WEIBEL, Mr Stéphane LABARRIERE, Mme Aurélie NIARD, Mme Dominique LAMBERT, Mr Christophe PIRAUBE, Mr Pierre BORRE, Mr Vincent GROSJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Agathe LEMOINE qui donne pouvoir à Joseph LETOREY

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Monsieur Jean LEBEGUE donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18/03/2011 qui est adopté.

## FINANCES

Monsieur BORRE doyen des élus donne la parole à Monsieur Claude JOUVIN- FEAUVEAU Receveur Municipal qui présente le compte administratif 2010.

### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2010

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	1 031 888.38
DEPENSES	994 836.21
RESULTAT EXERCICE 2010	37 052.17
RESULTAT CLOTURE total reporté 2009	248 494.37
RESULTAT CLOTURE F- 2010	<b>285 546.54</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	412 376.82
DEPENSES	398 673.99
RESULTAT EXERCICE 2010	13 702.83
RESULTAT CLOTURE 2009	147 467.86
RESULTAT CLOTURE I- 2010	<b>161 170.69</b>
RESULTAT CLOTURE Total reporté 10	<b>446 717.23</b>

Suite à cette présentation, M. BORRE invite le conseil à passer au vote :

Le compte administratif 2010 est adopté par 11 voix pour

1 abstention : Monsieur le Maire qui se retire pour permettre le vote du compte administratif.

### 2011-9 COMPTE DE GESTION 2010

Le compte de gestion 2010 du budget principal, dont le montant des titres recouverts et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune, est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

Après avoir accepté le résultat de clôture de l'exercice 2010 ainsi que le solde des restes à réaliser pour un montant de 132 000 €, le conseil, décide à l'unanimité l'affectation suivante :

## 2011-10 AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal considérant le compte administratif 2010 donnant un

Résultat de clôture d'investissement de : -----	161 170.69
Résultat de clôture de fonctionnement de : -----	285 546.54
Fixe le besoin de financement à :-----	0
Décide d'affecter les résultats de fonctionnement au chapitre 1068 à hauteur de -----	0
de laisser la différence en report	
et d'investissement recettes au 001 pour	161 170.69
de fonctionnement recettes au 002 pour	285 546.54

## 2011-11 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de la commune pour l'exercice 2011.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	268 900.00
012	Charges de Personnel	548 434.32
65	Autres charges gestions	203 300.00
66	Charges financières	27 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dotations Amortissements	11 365.68
022	Dépenses Imprévues	48 500.00
023	Virement section d'investissement	161 000.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 270 000.00</b>

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent antérieur reporté	285 546.54
013	Atténuation de Charges	500.00
070	Vente de produits fabriqués	8 150.00
073	Impôts et Taxes	697 913.00
074	Dotations Subventions	248 362.00
075	Autres produits de gestion courante	29 000.00
077	Produits exceptionnels	528.46
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 270 000.00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
16	Remboursements emprunts	77 100
20	Immobilisations incorporelles	23 800.00
21	Immobilisations corporelles	207 100.00
Report 2010	Investissement reporté	132 000.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>440 000.00</b>

CHAPITRES	RECETTES	
001	Excédent antérieur reporté	161 170.69
021	Virement de la section fonctionnement	161 000.00
10	Dotation TVA - TLE	106 463.63
28	Amortissement des immobilisations	11 365.68
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>440 000.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les prévisions budgétaires prenant en compte les reports 2010. Cependant monsieur Christophe PIRAUBE ne prend pas part au vote de l'article 6558 sur les participations scolaires compte tenu qu'il est Président de l'OGEC.

## **2011-12 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les taux des impositions des 3 taxes directes locales pour l'année 2011 qui sont inchangés depuis 2007 et propose une augmentation de 3%.

<b>TAXES</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>TH</b>	8.26	8.51
<b>TFB</b>	10.30	10.61
<b>TFNB</b>	22.34	23.01

A l'unanimité, le conseil municipal vote les taux d'imposition pour 2011 avec une augmentation de 3%.

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT :**

Monsieur le Maire présente un budget prudent compte tenu d'une part des incertitudes des recettes de l'état et d'autre part des augmentations des charges telles que les assurances, l'électricité, le gaz et les carburants.

### **BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Les axes principaux :

Travaux de voirie : Aménagement de la traverse du Home, de la rue des Bains, suite des effacements des réseaux, et travaux de réfection des chemins des marais.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE " Lotissement Le Grand Large "**

Le CA 2010 est présenté par Monsieur Claude JOUVIN- FEAUVEAU, Receveur Municipal.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	2 270 881.93
RECETTES	2 797 034.27
RESULTAT EXERCICE 2010	<b>526 152.34</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

RECETTES	1 926 087.78
DEPENSES	1 040 281.55
RESULTAT EXERCICE 2010	<b>- 885 806.23</b>
RESULTAT CLOTURE	<b>- 359 653.89</b>

Suite à cette présentation, M. BORRE invite le conseil à passer au vote :

Le compte administratif 2010 est adopté par 11 voix pour

1 abstention : Monsieur le Maire qui se retire pour permettre le vote du compte administratif.

## **2011-9 COMPTE DE GESTION 2010**

Le compte de gestion 2010 du budget annexe du lotissement « Le Grand large », dont le montant des titres recouverts et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune, est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

## 2011-13 BUDGET ANNEXE 2011 " Lotissement " Le Grand Large "

Le budget primitif 2011 est présenté par Monsieur Claude JOUVIN- FEAUVEAU.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	297 500.00
6522	Autres Charges de Gestion	1 202 559.36
7133	OOB stock	1 944 742.20
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 444 801.56</b>

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent reporté	2 266 680.46
70	PRODUITS DE SERVICES	57 000.00
7133	OOB Stock	1 121 121.10
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 444 801.56</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
001	Report Déficit	823 621.10
3355	OOB Stock	1 121 121.10
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 944 742.20</b>

CHAPITRES	RECETTES	
3355	OOB Stock	1 944 742.20
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 944 742.20</b>

Monsieur Claude JOUVIN- FEAUVEAU souligne que les budgets des lotissements ont une comptabilité très spécifique.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget prévisionnel 2011.

### **2011-14 EFFACEMENT DES RESEAUX RUES : Général GOSSARD , DES SABLES ,SIMONE, F. HENRI , et J. MERMOZ .**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier définitif établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

- Le coût total de cette opération est estimé à **452 314.32 € TTC**
- Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 €/par ml de voirie) et de 40 % sur le réseau de télécommunication.
- Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Energie, d'ERDF et de France Télécom.
- La participation communale s'élève donc à **185 922.06 €** selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :
  - Electricité : **84 025.27 €**
  - Eclairage : **47 376.14 €**
  - Télécommunication : **54 520.65 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau et autorise l'occupation de son domaine public routier,
- S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération avec recours à l'étalement des charges pour la totalité de la participation en 18 annuités soit : 13 518.15 €/ an,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 11 345 €,
- Autorise monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **2011-15 AMORTISSEMENT DES EFFACEMENTS DE RESEAUX**

Monsieur le maire rappelle que les communes sont tenues d'amortir les effacements des réseaux. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui se réfère au barème de l'instruction M14, et propose la méthode linéaire.

Pour les subventions d'équipement versées (effacements des réseaux), la durée d'amortissement ne peut excéder 15 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit public.

En conclusion, monsieur le maire propose une durée d'amortissement suivante :

<b>Biens</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
subventions d'équipement versées (effacements des réseaux) aménagement installation téléphonie	10 ans

Vu l'article Vu l'article L 2321-2, 28ème alinéa du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessus,
- d'adopter la méthode linéaire.

## ***II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **2011-16 DESIGNATION D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE**

La commune a organisé une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre afin de réaliser une première tranche de travaux concernant la requalification du cœur de bourg et la réalisation d'un parking paysager.

Cette consultation fait suite à une étude préliminaire confiée au cabinet Urbicus. (\*)

Cette première étape de réflexion est un préalable indispensable à la réalisation de toute opération. Elle avait pour objet de définir des principes d'aménagement sur l'ensemble des espaces publics structurants du home : la traverse du home, l'accès à la mer, la rue des devises tout en se préoccupant également des franges urbaines liées à ces espaces.

L'étude a aussi permis de déterminer un phasage de réalisation tenant compte des priorités de la commune et d'avoir une approche financière pour la réalisation.

Afin d'exécuter ce projet, la commune a besoin de faire appel à un maître d'œuvre qui sera chargé de concevoir le projet et d'assurer la direction des entreprises.

La mission confiée au futur maître d'œuvre concerne :

**1** - L'élaboration d'un avant projet global sur l'ensemble de la traverse le long de la RD 514 ; L'AVP global intéresse le conseil général, gestionnaire de la voie (y compris le plan vélo route), et permet d'avoir l'assurance de son accompagnement financier dans la durée.

**2** - L'aménagement du cœur de bourg dans la section comprise entre l'intersection avec la rue du général Leclerc et la mairie ainsi que la réalisation d'un parking paysager.

Suite à un avis d'appel public à la concurrence 3 équipes ont fait une proposition technique et financière. Après analyse de la commission d'appel d'offres, la proposition du bureau d'études SCE, situé à IFS a été retenue car analysée comme mieux disante au regard des critères qualitatifs énoncés dans un règlement de consultation. (Prix 60 % et méthodologie 40 %).

Monsieur le maire propose donc d'attribuer le marché au bureau d'études SCE pour un montant de : 46 295 € HT soit 55 368,82 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la commission des finances,

Entendu le rapport du maire,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de confier le marché au bureau d'études SCE pour un montant de 46 295 € HT soit 55 368,82 € TTC
- Autorise le maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à la réalisation de ce projet.

(\*) Pour mémoire, la DDTM a résilié son contrat suite à l'abandon de l'ingénierie publique décidé par l'état.

## **II - QUESTIONS DIVERSES :**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.